

cl

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

EXTRAIT DU COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 5 décembre 2006

sous la présidence de M. Michel RITZENTHALER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : tous les membres, sauf MM. Claude GERBER/R et Jean-Louis MEYER, absents excusés. Mme Josiane GERBER arrive au point 13.

10) Cimetière : tarif des concessions

M. le Maire expose qu'un bénéficiaire de concession a sollicité un renouvellement pour une durée de 15 ans au lieu de 30.

Ainsi, il est proposé de prévoir cette durée de concession en cas de renouvellement uniquement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **approuve** la mise à disposition de concessions pour une durée de 15 ans en cas de renouvellement ;
- **et fixe** comme suit les tarifs pour une durée de 15 ans :
 - . 80 € pour une tombe simple
 - . 120 € pour une tombe double
 - . 160 € pour une tombe triple.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait conforme,
SUNDHOUSE, le 15 janvier 2007
Le Maire,
Michel RITZENTHALER

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
à la Sous-Préfecture de Sélestat le 08/01/2007 et
de la publication le 08/01/2007.

Le Maire,

